



COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250926-82\_2025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25/09/2025

<p>Date de convocation : 17.09.2025</p> <p>Date de publication : 19.09.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : <i>arrêté municipal en date du 16 septembre 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p><b>PRÉSENTS</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p><b>ONT DONNÉ POUVOIR</b> : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.</p> <p><b>ABSENTS</b> : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

#### DELIBERATION N°82-2025-DF-RK

#### Objet : Rétrocession de la rue Jules Demarez – Prise en charge des frais de succession

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°07-2025-DF-RK, il a été approuvé l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AD 350 et AD 351 appartenant à Monsieur Jérôme LORRIAUX, Monsieur Jacques LORRIAUX et Madame Maria Ilda FERNANDES dite LORRIAUX.

Cette rétrocession concernait les voiries de la rue Jules Demarez, permettant d'envisager à l'avenir des travaux d'assainissement et de voirie dans cette rue.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du dossier de rétrocession, l'office notarial a découvert l'existence d'une branche d'héritiers également concerné par cette vente.

Après vérification, Madame Lucienne DUMONT-PORT s'est révélée héritière desdites parcelles. Cette dernière étant décédée, les droits de propriété sont revenus à ses héritiers : Monsieur Pierre DUMONT (lui-même décédé) et Madame Claire DUMONT.

Afin de régulariser la rétrocession, les héritiers doivent procéder aux formalités successorales (notoriété et attestation de propriété), engendrant des frais qui ne peuvent être évités.

Pour permettre à la Commune de devenir propriétaire des parcelles, poursuivre les études des travaux nécessaires sur la rue Jules Demarez et déposer les dossiers de demande de subvention, il est proposé que la Commune prenne en charge les frais de succession relatifs aux parcelles acquises. Ces frais sont estimés au maximum à 3000 euros.

Cette prise en charge aboutira à une acquisition à un coût supérieur à l'évaluation initiale fixée par les services des domaines, de l'euro symbolique. Toutefois, cette solution reste la plus rapide et la plus efficace, en comparaison à une procédure d'expropriation.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** La prise en charge par la Commune des frais de succession relatifs aux parcelles AD 350 et AD 351, situées rue Jules Demarez, dans le cadre de la rétrocession pour l'euro symbolique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à défaut le Premier Adjoint, à signer tous actes et documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition,

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

